

## ► Économie

Une nouvelle union professionnelle en Anjou

Suite à une assemblée générale extraordinaire organisée mardi 20 juin, l'Union nationale des professions libérales de Maine-et-Loire (UNAPL) a officiellement rejoint l'Union professionnelle artisanale de Maine-et-Loire (UPA), donnant naissance à l'U2P49. « Le rapprochement entre les artisans et commerçants d'une part, et les professions libérales d'autre part a pour but une meilleure reconnaissance de l'économie de proximité comme pôle majeur d'attractivité et de création de richesses », explique la nouvelle organisation dans un communiqué. « Les entreprises de proximité entendent défendre leurs idées sur tout le territoire, qu'il s'agisse de formation professionnelle et d'orientation scolaire, de création d'emploi, de fiscalité, ou encore des règles de concurrence en lien avec « l'ubérisation » de l'économie », poursuit le nouveau syndicat.

## ► Travaux

Le Pont d'Ingrandes sécurisé

Photo et croquis : Loïc Fourreau



Les travaux de sécurisation auront lieu le 30 juin.

Vendredi matin, Thierry Millon, maire d'Ingrandes-sur-Loire - Le Fresne-sur-Loire, a présenté le projet de sécurisation qui va être mis en place sur le pont. « C'est un aménagement sécuritaire du pont pour les piétons afin de rejoindre la piscine installée sur la grève, côté Mesnil-en-Valleée. C'est une première sur un pont, validée par la Préfecture », évoque Thierry Millon.

La signalisation au sol, pour les piétons et les cyclistes, sera matérialisée par deux bandes discontinues de 50 cm de large et une bande de roulement centrale de 3,80 m. « La circulation est limitée à 30 km/h, le poids total autorisé a été ramené de 12 t à 7,5 t, la hauteur du portique reste à 3 m. Un panneau sur fond bleu « Partageons la route » sera mis en place de chaque côté du pont. Le tracé sera réalisé le 30 juin », précise Loïc Fourreau.

La circulation sera maintenue sur l'ouvrage, selon le code de la route en vigueur. Ces travaux seront financés par le Département sur cette voie où passent entre 800 et 1 000 véhicules par jour. La présentation de ces travaux a été faite devant Gilles Piton, maire du Mesnil-en-Valleée et conseiller départemental, Michel Bourget et Loïc Fourreau, responsables des agences techniques départementales de Beaupréau et du Lion-d'Angers.

## ► Circulation

L'A87 partiellement coupée jeudi soir

Jeudi 29 juin à partir de 20 heures, l'autoroute A87 sera coupée dans le sens Cholet vers Angers, entre les échangeurs n° 23 de Mûrs-Érigné et n° 22 de Brissac, en raison du déroulement d'un exercice de sécurité civile. Une déviation sera mise en place via la route de Cholet et la D748.

L'exercice devrait durer environ 4 heures. La réouverture de l'autoroute interviendra lorsque toutes les conditions de sécurité seront à nouveau réunies.

# La ministre prend exemple à Cholet

Pour son premier déplacement en solo, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a visité l'entreprise de menuiserie CAIB, vantée pour son « dialogue social ».



Cholet, hier. Muriel Pénicaud entre André Liébot, patron du groupe du même nom, et Patrice Bondy, directeur du site.

Vivien LEROUX

vivien.leroux@courrier-ouest.com

Depuis sa nomination, elle ne s'était rendue qu'une seule fois en déplacement sur le terrain. Dans le Val d'Oise mi-juin, elle avait marché dans les pas du Premier ministre Edouard Philippe. Pour sa première « vraie » visite en région en solitaire, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a choisi Cholet. Et l'entreprise de menuiserie industrielle CAIB.

### Équilibre entre « loi, branche et entreprise »

Le symbole est donc puissant pour le directeur du site Patrice Bondy, prévenu jeudi soir du calendrier ministériel. « C'est valorisant pour nous, forcément. D'autant qu'on a discuté d'un thème qui nous est cher. C'est un peu notre bébé, notre ADN. »

Deux jours avant l'examen par le conseil des ministres du projet de loi d'habilitation à réformer le droit du travail par ordonnances, Muriel Pénicaud est venue vanter la qualité du dialogue social dans l'entreprise choletaise de 420 salariés. « Pour cela, il faut trois ingrédients, juge la ministre. Un actionnaire qui investit sur la durée pour donner un outil de travail, une conviction commune de la direction et des organisations syndicales

que le progrès social et la performance économique peuvent aller de pair, et le facteur humain. Ce sont d'abord les acteurs qui se saisissent de ces questions. » CAIB a engagé depuis plusieurs années un « dialogue constructif », selon Jean-Louis Bossard, de la CFDT. « Nous mettons notamment en place des rencontres de progrès, des groupes de travail sans hiérarchie. Il n'y a pas de problème de compréhension entre nous, on se fait confiance. Nous sommes précurseurs. »

Le gouvernement entend promouvoir ce genre d'accords d'entreprises dans le cadre de sa future loi Travail. CAIB a servi d'exemple concret. « Il peut y avoir convergence entre l'économique et le social, indique Muriel

Pénicaud. [...] Il faut un équilibre entre loi, branche et entreprise. Reste à faire confiance aux acteurs. » La direction de l'entreprise, certains salariés et les responsables syndicaux ont pu présenter leur démarche au cours d'une table ronde avec la ministre et Denis Masségla (LREM), nouveau député de la cinquième circonscription. Gilles Bourdoux, le très peu « macronophile » maire de Cholet, était lui absent et n'avait dépêché sur place aucun représentant de la municipalité. Il n'a ainsi pas pu assister à la démonstration volontariste de Muriel Pénicaud, qui a appelé à la « contagion ». « Je crois en l'intelligence collective. »

## À SAVOIR

### Les syndicats locaux méfiants

Les unions départementales FO et CGT ont réagi à la visite de Muriel Pénicaud, dans un communiqué commun avec les sections FSU et Solidaires du Maine-et-Loire. Les organisations tiennent « à réaffirmer leurs positions et propositions en matière sociale. Le nouveau gouvernement n'a pas caché son intention de réviser en profondeur le Code du travail, d'aller

encore plus loin que la loi El Khomri dans la casse des droits des salariés. Les salariés ont besoin d'un Code du Travail protecteur ». Pour ces syndicats, « il s'agit de reconquérir un travail émancipateur, des emplois de qualité qui répondent aux besoins de la société. Si le Code du Travail doit être réécrit, il ne doit pas l'être à la sauce patronale ».

## Ce que prépare le gouvernement

CHSCT, DP, DS, CE, autant de sigles abscons qui pourraient disparaître : le gouvernement, dans sa réforme du code du travail, planche notamment sur la possibilité de fusionner les instances représentatives du personnel (IRP) au risque de diluer leur rôle, craignent les élus. En France, dans les entreprises de plus de 50 salariés, les IRP sont au nombre de trois, mais, par abus de langage, les délégués syndicaux sont considérés comme une quatrième instance. Chacune a sa mission : aux délégués

du personnel (DP) la charge de faire le lien entre les salariés et la direction, alors que les délégués syndicaux (DS) sont en première ligne pour négocier des accords d'entreprise. Les comités d'entreprise (CE) ont un rôle économique et doivent être consultés en cas de plan de sauvegarde de l'emploi, par exemple. Enfin, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) veille au respect des règles de sécurité. Depuis 2015 et la loi Rebsamen, les entreprises de moins de 300 salariés

peuvent regrouper les DP, le CE et le CHSCT au sein d'une délégation unique du personnel (DUP). Le gouvernement souhaiterait généraliser ce regroupement à toutes les entreprises et, si possible, fusionner aussi les délégués syndicaux. « Nous sommes le seul pays en Europe avec quatre instances ! C'est beaucoup trop complexe pour les PME, les investisseurs étrangers ne comprennent pas », a justifié la ministre Muriel Pénicaud.

## ► Enfance. L'appel à projets du Département contesté au tribunal

Dans le cadre du dossier de la protection de l'enfance en Maine-et-Loire, hier, maître Bézie, du cabinet angevin d'avocats Antarius, a déposé deux requêtes auprès du Tribunal administratif de Nantes, l'une sur le fond, l'autre en référé suspension.

On le savait, c'est désormais fait. L'association de protection de l'enfance Arpège 49 a décidé de débouter le Conseil départemental de ses décisions. Ce dernier, par un appel à projets, a redistribué les cartes au sein des structures auxquelles sont confiés les enfants placés du département. Plusieurs associations, dont Arpège 49 à Angers, n'ont pas été retenues. Résultat : les enfants confiés lui seront retirés, entraînant la mort de la structure et la perte de l'emploi pour 120 salariés. « Nous souhaitons être respectueux d'un partenariat constructif avec le Conseil départemental, explique Yves Spiesser, le président de l'association géant Arpège 49. Le refus de Christian Gillet de revenir sur sa décision nous amène à aller en justice pour faire reconnaître notre bon droit. » « Mon client ne dit pas qu'il n'y avait

pas des éléments à revoir dans la protection de l'enfance, explique maître Bézie, le conseil de l'association. Mais il fallait revoir dans le cadre légal. Je plaide un détournement de procédure. Le Conseil départemental se trompe en droit. La procédure d'appel à projets existe bien dans le Code de l'action sociale et des familles. Mais ce n'est pas cette procédure qu'il fallait appliquer ici. Elle était, par exemple, valable pour attribuer les 40 places supplémentaires qui viennent d'être créées, mais pas pour la remise à plat de tout l'ensemble ». L'avocat, évoquant « un 49.3 social dans le département », a demandé, dès le 30 mai, à recevoir tous les dossiers d'appel à projets ainsi que l'ensemble des arrêtés qu'il conteste en totalité. À ce jour, il n'a pas reçu de réponse du Conseil départemental. « Pourquoi Arpège est la seule association ne recevant aucune place à l'issue de l'appel à projets ? Il n'y a pas d'explication rationnelle. Si le Conseil départemental est sûr de lui, il sera transparent ! ». Réponse du Tribunal aux alentours de la mi-juillet pour la suspension des arrêtés, et dans 18 mois, sur le fond.

Bruno JEOFFROY

## En marche vers Paris

Ce matin à Angers, l'intersyndicale et le collectif des collectifs de salariés des associations de protection de l'enfance se réunissent à 9 heures au pied du Conseil départemental, place Debré. L'objectif est de manifester une nouvelle fois face aux décisions prises par Christian Gillet à l'issue de l'appel à projets, mais aussi de faire une haie d'honneur aux salariés

qui vont partir marcher vers Paris. En effet, à l'issue de l'assemblée générale intersyndicale (nos éditions de mardi dernier), les salariés des associations déboutées ont décidé de se rendre aux Assises nationales de la protection de l'enfance, à Paris les 4 et 5 juillet, à pied ! Le départ se fera d'Angers demain en milieu de matinée.

## Nouvelle action à Cholet

Hier à Cholet, deux salariés de l'APAEC ont tenté de faire entendre leur voix à l'occasion de la venue de la ministre de l'Économie à la CAIB (lire ci-contre). Ils souhaitaient lui remettre en main propre un courrier retraçant le combat de ces dernières semaines et expliquant que des emplois étaient menacés. C'est finalement le chef de cabinet de la ministre, Xavier Geoffroy, qui est venu à leur rencontre, promettant que Muriel Pénicaud lirait leur missive dans le train. L'objectif étant qu'elle en fasse ensuite part aux services en charge du dossier.



Les manifestants ont rencontré le chef de cabinet de la ministre.

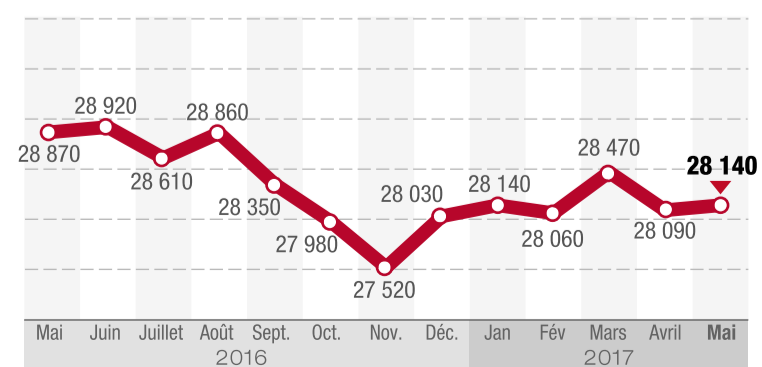
## ► Économie. Maussade mois de mai pour l'emploi en Anjou

Le nombre des chômeurs a augmenté en mai en Maine-et-Loire. Seule satisfaction : le nombre des travailleurs précaires est en retrait.

Avec 39 430 inscrits en catégorie A à Pôle Emploi à fin mai, l'Anjou n'a pas de quoi se réjouir. C'est +1,1 % par rapport à la fin avril, et c'est moins satisfaisant que dans les quatre autres départements ligériens : à lui seul, le Maine-et-Loire plombe les chiffres régionaux, avec un chômage qui diminue en Vendée et en Mayenne, et qui stagne en Loire-Atlantique et en Sarthe. Pire : l'Anjou accuse une hausse de 1,7 % sur les trois derniers mois. On se consolera en constatant que sur un an, entre mai 2016 et mai 2017, l'Anjou a néanmoins perdu 800 chômeurs (-2 %)

Tout n'est d'ailleurs pas négatif. Bizarrement, alors que le nombre de chômeurs de catégorie A augmente, celui des inscrits en catégories B et C, celles des salariés en activité réduite, diminue : une centaine d'inscrits en moins. Ce fait inhabituel pourrait tendre à montrer que si le chômage augmente sensiblement, le nombre des travailleurs précaires diminue. Habituellement, c'est plutôt l'inverse qui se produit. Dans ces chiffres maussades du mois de mai, les femmes payent le plus lourd tribut : le chômage augmente deux fois plus chez elles que chez les hommes. Toutes les tranches d'âges sont touchées, mais les moins de 25 ans accusent le coup, avec une augmentation de 1,6 % des inscrits en un mois.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (Catégorie A)



Profitez de votre terrasse avec un store komilfo

STORES • PERGOLAS • FENÊTRES • VOLETS • PORTES • PORTAILS • PORTES DE GARAGE • DOMOTIQUE

**FERMETURES SERVICE**  
ZAC de l'Hoirie - rue Charles Lacretelle • ANGERS BEAUCOUZÉ  
Tél. 02 41 73 30 73  
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 19h  
www.fermetures-service.fr

**komilfo**  
Votre conseiller stores et fermetures